

Compte rendu du CHSCTD de la Dordogne du 13/12/2012

Ce CHSCTD se réunissait pour la première fois depuis la rentrée, et sans la présence de la DASEN. L'objectif affiché par l'administration de respecter le cadrage national et académique a encadré la tenue des débats.

Nous n'avons pas voté le procès-verbal de la dernière séance car ce dernier n'avait pas été signé. Néanmoins, pas de modification ou d'annotation du contenu apportée. Il sera voté lors du prochain CHSCT.

1. Modification du règlement intérieur en regard du CHSCTA, rappelant à la fois les spécificités des compétences académiques et départementales tout en conservant la possibilité d'intervenir dans les deux instances pour tous les champs.

2. Rappel du rôle du CHSCT. 2 champs d'actions :

- l'intervention suite à un événement à caractère urgent
- la prévention des risques (par la présence sur le terrain)
- aboutir à une formation des personnels concernant la prévention des risques.

L'administration souhaite un observatoire de l'application des réglementations dans les établissements.

Une plaquette d'information (cadrage académique) sur les compétences et le rôle du CHSCT sera adressée à l'ensemble de tous les personnels.

3. Méthodologie de travail : l'administration a souhaité la construction d'un cadre de travail et d'une méthodologie. Quelques propositions :

- visite (composition d'une délégation : 1 membre par syndicat, le secrétaire du CHSCT et le représentant de l'administration et éventuellement accompagné de plusieurs experts), visite thématique.
- formation des membres du CHSCT : proposition du secrétaire général de consacrer la matinée avant la réunion à un moment de formation départementale. La FSU a exprimé le besoin de devoir préparer la réunion du CHSCT sur ce moment. Les organisations syndicales ont demandé la mise à disposition de la salle de réunion de la DSDEN pour travailler ensemble avant la réunion : accord de l'administration.
- prochaine formation des membres du CHSCT : visite d'un lycée périgourdin. 3 autres jours de formation viendront en complément pour l'an prochain.

4. DUER et Registre Santé et Sécurité au Travail

L'administration insiste sur la mise en œuvre du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER). La FSU rappelle l'urgence de mettre en place, avant le DUER, le registre Santé et Sécurité au Travail (SST). Pour nous, c'est ce registre qui doit photographier en continu les incidents et les conditions de travail des personnels. Le DUER ne peut être complété qu'au regard de ce registre, et non en amont comme le souhaite l'administration. La FSU a rappelé l'importance de l'accompagnement, par l'administration, de la mise en œuvre de ces documents par la formation entre autres (notamment dans le premier degré).

5. Interventions à l'initiative de la FSU

- RASED : préoccupation au sujet des personnels RASED : stress, suppressions des postes, importance de la zone géographique d'intervention (temps de conduite, téléphone...), multiplication des réunions... Le SG affirme avoir conscience du problème sur certains secteurs et devrait apporter une réponse rapide.
- Médecine du Travail : inquiétude liée à l'absence de la médecine du Travail. A ce sujet, le SG propose qu'une formation soit donnée par l'administration au sujet des risques psycho-sociaux. La FSU rappelle le rôle des assistantes sociales et des infirmières et médecins techniques dans ce dossier.

L'UNSA est également intervenu sur les conditions de travail des directeurs d'école ainsi que sur la prise en compte des risques psycho-sociaux et troubles musculo-squelettiques.

Les représentants de la FSU au CHSCTD

Michelle Guyon, Ginette Buffenie, Nicolas Izorche, Abderafik Babahani, Alain Chabrilangeas, Gilles Forget, Béatrice Nardin, Sabine Loubiat Fouchier, Teddy Guitton, Jean-Luc Massias